DOCTEUR
JONATAN BELEY
CHIRURGIEN - DENTISTE
EXERCICE LIMITÉ
À LA CHIRURGIE BUCCALE
ET À L'IMPLANTOLOGIE

CONSENTEMENT ECLAIRE MUTUEL

Les assurances professionnelles nous demandant de pouvoir apporter la preuve qu'une information claire et complète a été donnée à nos patients, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir dûment compléter et signer le document ci-joint.

J'attire votre attention sur le fait que ce document ne dégage en rien notre responsabilité tant dans les propositions de traitement et le choix fait ensemble, que dans son déroulement et son résultat final. De façon à éviter tout malentendu, je vous prie de bien vouloir lire attentivement les informations suivantes, qui je l'espère vous permettront de mieux comprendre :

1. La spécificité du traitement implantaire,
2. Les complications éventuelles liées à la chirurgie,
3. L'obligation de suivi du patient

Des traitements classiques par prothèse fixée (bridge) ou prothèse adjointe (amovible) pourraient peut-être se révéler possibles dans votre cas, mais vous avez opté pour un traitement implantaire.

La mise en place chirurgicale d'implants est possible, mais comme pour toute technique chirurgicale la garantie de succès « absolu » ne peut être assurée. Après la phase chirurgicale, des rendez-vous de contrôle de cicatrisation sont indispensables. **Cependant, en cas d'échec de l'ostéo-intégration dans la phase pré-prothétique, c'est à dire avant la prise des empreintes, l'implant ou les implants seront remplacés gratuitement.**

Dans le cadre d'une mise en charge immédiate, nous vous demandons d'éviter pendant 6 à 8 semaines d'avoir une alimentation dure. En fonction du type d'édentement, des visites de contrôle plus régulières seront indiquées et indispensables à la réussite du traitement. C'est à ces seules conditions que la durée du plan de traitement peut-être raccourcie, dans la limite actuelle des données acquises de la littérature relative à la mise en charge immédiate d'implants dentaires.

Il pourrait être nécessaire notamment lors de phases de cicatrisation après reconstructions osseuses ou de gencives autour des implants, de ne porter aucune prothèse pendant deux à trois semaines, suivant la phase chirurgicale.

Il peut arriver durant l'intervention chirurgicale que des actes supplémentaires non prévus dans le devis chirurgical se révèlent nécessaires à la réussite de votre traitement. Il n'y aura dans ce cas aucuns honoraires demandés par le chirurgien mais seuls les coûts des biomatériaux utilisés vous seront facturés.

Une hygiène péri-implantaire rigoureuse est indispensable pour la pérennité des implants.

3, RUE EDOUARD BELIN - 57070 METZ - TECHNOPÔLE
TÉL : 03 87 36 90 40 - FAX : 03 87 75 97 28
WWW.DR-JONATAN-BELEY.CHIRURGIENS-DENTISTES.FR - E-MAIL : SELARLREGENERATION@ORANGE.FR

Docteur
Jonatan Beley
Chirurgien - Dentiste
Exercice limité
à la chirurgie buccale
et à l'implantologie

Des contrôles réguliers de vos implants sont à faire chez le chirurgien dentiste qui a réalisé la prothèse d'usage, deux fois par an pendant les trois ans qui suivent l'implantation, puis une fois par an par la suite (plus souvent si le praticien le juge nécessaire).

Sans ces contrôles radiographiques et cliniques des implants, nous considérons que le patient ne respecte pas le contrat de soins et s'expose à un échec thérapeutique des implants dont il serait responsable. Dans ce cas, les éventuelles reprises de traitement sont **totalement à la charge du patient.**

Une prothèse mal construite ou mal réglée peut-être à l'origine d'un échec. Dans tous les cas il faudra venir faire contrôler votre prothèse après réalisation à notre cabinet.

Un changement de praticien pour la réalisation de la prothèse d'usage (définitive) entraine une modification de l'équipe thérapeutique de départ, cela peut compromettre la réussite du traitement et la pérennité des implants.

Dans le cas où une prothèse ou un soin serait effectué par un autre praticien qu'un membre de l'équipe implantaire, **un contrôle par l'un de ces membres s'impose.**

En cas de problème professionnel ou personnel, nous vous recommandons de faire très attention et de consulter immédiatement en cas de tics buccaux (grincements de dents, …).

Le patient autorise la réalisation de photographies et de vidéo : pré-opératoire, per-opératoire, et post opératoire. Ces documents sont nécessaires pour le suivi des réhabilitations implantaires, ils peuvent également être utilisés pour des conférences professionnelles à but d'enseignement.

Le traitement par implants n'est pas inscrit à la nomenclature de la Sécurité Sociale et en conséquence aucune prise en charge n'est possible par les caisses d'Assurance Maladie. Vous aurez donc à régler le montant des frais selon le devis qui vous a été remis.

Dr Jonatan BELEY

Je soussigné(e), **.....**…… certifie avoir pris connaissance des contraintes liées au traitement, ainsi que les différents risques thérapeutiques liés aux implants dentaires, qui m'ont été exposés ci-dessus par le Dr BELEY JONATAN.

Fait à Metz, le ……

Signature :

N.B. : Ce document a été établi en **2 exemplaires** : ***1 exemplaire remis au patient***,
1 exemplaire gardé par le praticien

3, rue Edouard Belin - 57070 Metz - Technopôle
Tél : 03 87 36 90 40 - Fax : 03 87 75 97 28
www.dr-jonatan-beley.chirurgiens-dentistes.fr - E-mail : selarlregeneration@orange.fr